

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 avril 2014
(convocation du 18 avril 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme. DELATTRE Nathalie
Mme. AJON Emmanuelle à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DUBOS Gérard à Mme. TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme. JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. TURON Jean-Pierre

Mme. LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. MARTIN Eric
Mme. PEYRE Christine à Mme. LAPLACE Frédérique
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ROBERT Fabien à M. MANGON Jacques
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

<p>Composition de la commission d'appel d'offres - Désignations</p>
--

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article 22 du Code des Marchés Publics applicable aux Collectivités Territoriales et à leurs Etablissements Publics prévoit la constitution d'une ou plusieurs Commissions d'Appel d'Offres à caractère permanent. Une commission spécifique pourra également être constituée pour la passation d'un marché déterminé.

En application des articles 22 et 23 du code des Marchés Publics 2006 tel qu'adopté par le décret 2006/975 du 1er Août 2006, la composition d'une CAO permanente est fixée comme suit :

Membres à voix délibérative :

- M. le Président de la Communauté ou son représentant en application des dispositions de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 5 titulaires et 5 suppléants désignés par le Conseil de Communauté parmi ses membres.

Membres à titre consultatif :

- le Comptable de la Communauté Urbaine,
- un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- un ou plusieurs membres du service technique compétent de la Communauté ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de

conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat,

- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Par une lecture combinée du code général des collectivités territoriales et de l'article 22 du Code des marchés publics la désignation par le conseil intervient en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Avant de procéder aux opérations de désignation, il vous est proposé que les listes visées à l'article 22 III du code des marchés publics soient déposées sur le bureau du secrétaire de séance.

Vu la liste (ou les listes) ainsi déposée(s),

Considérant ces éléments, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- prendre acte de la liste (ou des listes) déposée(s),
- décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le permettent les articles L5211-1 et L 2121-21 du CGCT.
- désigner les élus suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Chantal CHABBAT	Anne Marie LEMAIRE
Philippe FRAILE MARTIN	Benoît RAUTUREAU
Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM	Frédérique LAPLACE
Jean Claude FEUGAS	Max GUICHARD
Bernard LE ROUX	Josiane ZAMBON

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignations.

M. COLOMBIER s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2014,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. ALAIN JUPPE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2014**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2014